

**Séance du 3 octobre 2017**

**Rapport N° 2017/614**

**BUDGET 2017**

**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**

La décision modificative n°1 au budget 2017 traite essentiellement de régularisations comptables et de compléments de dépenses en fonctionnement et en investissement pour un montant total de 10,82 M€.

## I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: +14,6 M€

Dépenses de fonctionnement		BP 2017	DM1/BP2017	Budget après DM1	Evol DM1/BP2017
Exploitation régulière	Exploitation régulière RATP	2 065 939 000		2 065 939 000	0%
	Exploitation régulière SNCF	2 296 786 000		2 296 786 000	0%
	Exploitation régulière CT3	747 131 000		747 131 000	0%
	PAM, TAD, PDU, bonus, autres	20 740 000	930 000	21 670 000	4%
Transport scolaire	Transport scolaire	156 828 238		156 828 238	0%
Tarification sociale	Chèque mobilité	1 300 000	-	1 300 000	0%
	Gestion TST	1 300 000	-	1 300 000	0%
	Améthyste anciens combattants	8 600 000	1 100 000	9 700 000	13%
Redevances/taxes	IFER	72 410 000	840 000	73 250 000	1%
	Redevance accès SNCF Réseau	150 176 000		150 176 000	0%
Gestion de la dette et du VT	charges financières	38 300 000		38 300 000	0%
	Coûts de gestion du VT	54 478 000		54 478 000	0%
Budget courant	Masse salariale	26 425 691	-	26 425 691	0%
	Charges fonctionnement	32 664 074		32 664 074	0%
	Etudes	22 670 562		22 670 562	0%
Autres charges	Impôts et taxes	1 083 000	-	1 083 000	0%
	Exceptionnelles	9 211 000	-	9 211 000	0%
	Provision	15 320 000	2 200 000	17 520 000	14%
	Amortissement	254 000 000	-	254 000 000	0%
	Ecritures d'ordre	12 500 000	10 600 000	23 100 000	85%
	Virement de sect.	359 202 084	- 1 070 000	358 132 084	0%
<b>Total dépenses de fonct.</b>		<b>6 347 064 649</b>	<b>14 600 000</b>	<b>6 361 664 649</b>	<b>0%</b>
<b>Total dépenses réelles de fonct.</b>		<b>5 718 542 565</b>	<b>13 470 000</b>	<b>5 732 012 565</b>	<b>0%</b>

#### 1.1 Autres dépenses de transport : +0,930 M€

Conformément à la décision du Conseil du 28 juin 2017, des crédits sont inscrits notamment au titre de deux projets du plan d'actions en faveur des services émergents de mobilité :

- 0,43 M€ au titre de l'expérimentation d'un service de 3 navettes autonomes sur l'esplanade de La Défense ;
- 0,4 M€ au titre du versement d'une prime de covoiturage de 2€ par trajet pendant quinze jours en 2017, qui doit permettre d'inciter les conducteurs et les voyageurs à covoiturer en bonifiant la prime du conducteur et en diminuant le coût pour le voyageur.

#### 1.2 Tarification sociale: +1,1 M€

Le financement de l'aide à l'acquisition par les anciens combattants de forfaits Améthyste était estimé au budget primitif 2017 à 8,6 M€. Le bilan de l'année 2016, qui est venu préciser le nombre de bénéficiaires effectifs, conduit à augmenter les crédits 2017 de 1,1 M€ soit un coût annuel de la mesure de 9,7 M€.

### 1.3 Redevance sur le matériel roulant: +0,84 M€

Ile de France Mobilités est redevable de l'impôt, institué par la Loi Grand Paris, sur le matériel roulant dont il est propriétaire depuis la loi ORTF. Le montant de cet impôt repose sur le nombre de remorques et automotrices inscrits au bilan de la RATP, bilan non arrêté lors de l'élaboration du budget primitif. Au vu de l'inventaire physique 2016, le montant doit être révisé à la hausse de 0,84 M€ soit un total 2017 de 72,84 M€.

### 1.4 Les provisions: + 2,2 M€

Il est proposé de constituer une provision d'un montant de 2,2 M€ relative à un différend avec la SNCF au titre de la facture annuelle 2016 : un retraitement de 2,2 M€ est réalisé par Ile-de-France Mobilités sur la contribution C2 suite à l'analyse de l'atterrissage du PQI 2016, retraitement contesté par la SNCF.

### 1.5 Les écritures d'ordre comptables: 10,6 M€

Il s'agit d'une écriture d'ordre relative au complément du produit attendu de la vente de l'ancien siège d'Ile-de-France Mobilités, avenue de Villars dans le 7ème arrondissement de Paris, à la suite de l'évaluation des domaines (14,1 M€ versus 12,5 M€ inscrits au BP2017). Selon les règles comptables doivent être inscrites :

- une écriture d'ordre, en section de fonctionnement, équilibrée en dépense et en recette;
- une recette d'investissement qui acte l'encaissement du produit de cette vente et la sortie du bien du patrimoine.

Les autres écritures comptables concernent des régularisations de TVA pour 9 M€, écritures équilibrées en recettes de fonctionnement pour le même montant.

### 1.6 Virement à la section d'investissement: -1,07 M€

Les dépenses complémentaires nécessitent une diminution du virement à la section d'investissement à hauteur de 1,07M€ afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

## 2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + 14,6 M€

Recettes de fonctionnement	BP 2017	DM1/BP2017	Budget après DM1	Evol DM1/BP2017
VT	4 276 026 000		4 276 026 000	0%
Contributions statutaires	1 265 922 099		1 265 922 099	0%
Transport scolaire	138 099 078		138 099 078	0%
Subventions tarification RIF	108 300 000		108 300 000	0%
autres subventions et recettes	31 441 000		31 441 000	0%
TICPE	100 000 000		100 000 000	0%
Redevance accès SNCF Réseau	150 176 000		150 176 000	0%
Recettes diverses et exceptionnelles	12 676 000	1 600 000	14 276 000	13%
Reprise de provisions	18 424 472		18 424 472	0%
Ecritures d'ordre	246 000 000	13 000 000	259 000 000	5%
Affectation du résultat			-	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>6 347 064 649</b>	<b>14 600 000</b>	<b>6 361 664 649</b>	<b>0%</b>
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 082 640 177</b>	<b>1 600 000</b>	<b>6 084 240 177</b>	<b>0%</b>

### 2.1. Les recettes exceptionnelles et d'ordre : +14,6 M€

Le complément de recettes pour la vente du bâtiment situé avenue de Villars est inscrit à hauteur de 1,6 M€, en contrepartie de l'inscription en dépenses de fonctionnement (Cf. article I.1.6) ainsi que 9 M€ au titre des écritures de régularisation de TVA. Un complément est aussi inscrit à hauteur de 4 M€ au titre de la neutralisation des subventions d'investissement, opération d'ordre équilibrée en dépenses d'investissement (4 M€).

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT: +154,450 M€

Dépenses d'investissement	BP 2017	DM1 2017	Budget après DM1	Evol DM1/BP2017
Investissements majeurs	1 102 414 000	-	1 102 414 000	0%
<i>dont Subventions d'équipement versées</i>	966 665 000	-	966 665 000	0%
dont Matériel roulant ferré	630 604 000		630 604 000	0%
dont Matériel roulant bus et tw	150 360 000		150 360 000	0%
dont Amélioration QS	151 386 000		151 386 000	0%
dont Développement des réseaux	34 315 000		34 315 000	0%
<i>dont Maîtrise d'ouvrage infrastructures</i>	113 395 400		113 395 400	0%
<i>dont Terrains et dépôts bus</i>	22 353 600.00		22 353 600	0%
Autres (immobilisations, opé comptables)	17 023 456	9 700 000	26 723 456	57%
Investissements sous mandat	3 331 570		3 331 570	0%
Remboursement du capital	77 400 000	5 750 000	83 150 000	7%
Ecriture comptable emprunts revolving		135 000 000	135 000 000	
Reprises & Neutralisation des subv versées	246 000 000	4 000 000	250 000 000	2%
Restes à réaliser	3372814.68		3 372 815	0%
Resultat d'investissement reporté	174 122 893		174 122 893	0%
<b>Total dépense d'investissements</b>	<b>1 623 664 733</b>	<b>154 450 000</b>	<b>1 778 114 733</b>	<b>10%</b>
<b>Total dépenses réelles d'invest.</b>	<b>1 203 541 840</b>	<b>150 450 000</b>	<b>1 353 991 840</b>	<b>13%</b>

### 1.1 Les écritures d'ordre et comptables : + 13,7 M€

Il s'agit d'une écriture de régularisation comptable concernant l'opération TZEN 1 pour le transfert du droit à déduction de la TVA de 9,7 M€. En contrepartie de cette dépense, le même montant est inscrit en recettes (Cf. article 2.3). L'autre écriture comptable concerne un complément de crédit au titre de la neutralisation des subventions d'investissement (4 M€), opération équilibrée par une recette de fonctionnement (Cf. article 2.1).

### 1.2 Le remboursement du capital: +140,750 M€

Au 1<sup>er</sup> semestre 2017, Ile-de-France Mobilités a souscrit trois contrats de prêts assortis de phases de mobilisation reconstituables pour 135 M€. Ces prêts ont été contractés auprès de la BRED (à hauteur de 45 M€) et de La Banque Postale (à hauteur de 90 M€).

Ces contrats comportent deux phases :

- Une phase de mobilisation reconstituable (ou revolving) : cette phase peut s'utiliser comme une ligne de trésorerie en 2017. A la différence d'une ligne de trésorerie (extra-budgétaire), les tirages et les remboursements réalisés sur ces prêts s'imputent sur des comptes budgétaires.
- Une phase de consolidation qui interviendra avant la fin de l'année.

Durant la phase de mobilisation, les potentiels tirages et remboursements infra annuels qu'Ile-de-France Mobilités pourrait réaliser doivent être mandatés et titrés. Ces écritures sont néanmoins neutres, dans la mesure où il y aura de manière certaine autant de remboursements que de retirages des fonds. Pour cette raison, doivent être inscrits les crédits de 135 M€, en recettes et en dépenses.

A ce montant est ajouté le remboursement du capital d'une échéance d'emprunt pour 5,75 M€.

Le montant de l'AP relative au matériel RER NG est rehaussé de 10,4 M€ afin de tenir compte de l'avenant à la convention de financement soumise au Conseil du 3 octobre 2017.

## 2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT: +154,450 M€

Recettes d'investissement	BP 2017	DM1/BP2017	Budget après DM1	Evol DM1/BP2017
Emprunt	468 614 214	9 220 000	477 834 214	2.0%
Ecriture comptable emprunts revolving		135 000 000	135 000 000	#DIV/0!
Produit des amendes	125 000 000		125 000 000	0.0%
Subventions	40 000 000		40 000 000	0.0%
Autres recettes	7 588 000		7 588 000	0.0%
Investissements sous mandat	3 331 570		3 331 570	0.0%
Ecritures comptables de régularisation	12 500 000	11 300 000	23 800 000	90.4%
Amortissement immobilisations	254 000 000		254 000 000	0.0%
Restes à réaliser			-	#DIV/0!
excédent résultat 2016	175 933 158		175 933 158	0.0%
Affectation résultat de fonct.	177 495 707		177 495 707	0.0%
Virement sect. de fonct.	359 202 084	- 1 070 000	358 132 084	-0.3%
<b>Total recettes d'investissements</b>	<b>1 623 664 733</b>	<b>154 450 000</b>	<b>1 778 114 733</b>	<b>9.5%</b>
<b>Total recettes réelles d'invest.</b>	<b>657 033 784</b>	<b>155 520 000</b>	<b>812 553 784</b>	<b>23.7%</b>

### 2.1 L'emprunt: +144,22 M€

Comme explicité précédemment, le montant inscrit au titre des écritures comptables des emprunts revolving est de 135 M€

Par ailleurs, la diminution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, ainsi que les dépenses complémentaires inscrites en section d'investissement nécessitent d'augmenter l'enveloppe d'emprunt de 9,22 M€, soit un total pour l'année 2017 de 477,834M€

### 2.2 Ecritures d'ordre : +11,3 M€

Comme évoqué au point II.1.1, les crédits complémentaires inscrits concernent la régularisation au titre du transfert de droit à déduction pour le TZEN 1 pour 9,7 M€ et des écritures comptables nécessaires à la sortie de l'actif de l'immeuble situé avenue de Villars, pour 1,6 M€

### 2.3 Virement de la section de fonctionnement: -1,07 M€

Ce virement tient compte de la nécessité d'équilibrer en recettes et en dépenses les deux sections.

Les deux sections sont équilibrées en recettes et en dépenses.